



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED WG.548/Inf.3



PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

UNEP

04 May 2023  
Français  
Original : Anglais

Seizième Réunion des Points Focaux ASP/DB

Malte, 22-24 mai 2023

**Point 4 de l'ordre du jour: Rapport sur l'état d'avancement des activités menées pour la mise en œuvre des Activités du SPA/RAC sous le Programme de travail du biennium 2022-2023 du PNUE/PAM**

**Le projet FishEBM MED du FEM « Gestion basée sur la pêche et les écosystèmes pour l'économie bleue de la Méditerranée »**

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des États, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2023 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (PNUE/PAM)  
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)  
Boulevard du Leader Yasser Arafat  
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie  
E-mail : [car-asp@rac-spa.org](mailto:car-asp@rac-spa.org)

## **Note du Secrétariat :**

1. Ce rapport comprend une description sommaire du nouveau projet "Gestion basée sur la pêche et les écosystèmes pour l'économie bleue de la Méditerranée" (FishEBM MED) pour 2023-2026 financé par le FEM.
2. Ce rapport est présenté à la seizième réunion des points focaux SPA/BD pour information et pour prendre note des résultats à venir du projet dont la mise en œuvre commencera dans la période à venir.

## **Table des matières**

<b>A. Contexte du Projet.....</b>	<b>1</b>
<b>B. Objectifs du projet, structure et activités.....</b>	<b>1</b>
<b>C. Étapes entreprises jusqu'à présent et à venir .....</b>	<b>5</b>

# **Projet “Gestion basée sur la pêche et les écosystèmes pour l’économie bleue de la Méditerranée” (Fish EBM MED), Financé par le FEM, (2023-2026)**

## **A. Contexte du Projet**

La mer Méditerranée a été le foyer d'une gamme diversifiée de pêcheries, y compris des pêcheries industrielles, semi-industrielles et artisanales pendant des milliers d'années. Ces pêcheries s'appuient sur une vaste gamme d'engins de pêche pour exploiter un environnement marin riche en biodiversité, composé de multiples espèces. Étant donné que la Méditerranée est une mer semi-fermée, les stocks de poissons partagés sont principalement exploités par les États riverains, ce qui rend crucial la nécessité d'une forte coopération et coordination entre eux pour développer et mettre en œuvre des mesures visant à assurer une gestion durable de ces pêcheries. Adopter une approche de gestion écosystémique solide est essentiel pour libérer le potentiel d'une productivité accrue de manière durable.

Avec un budget de plus de 7 millions de dollars, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a approuvé le projet « Gestion basée sur la pêche et les écosystèmes pour l'économie bleue de la Méditerranée » (FishEBM MED), qui vise à inverser la surexploitation de certaines ressources marines vivantes commerciales. L'objectif du projet est de renforcer la capacité des pays méditerranéens à gérer les pêcheries, y compris l'utilisation d'outils de gestion basés sur l'écosystème, dans leur parcours de développement de l'économie bleue.

Les pays bénéficiaires sont les suivants : Pays : pays riverains de la mer Méditerranée (Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Liban, Libye, Monténégro, Maroc, Tunisie, Turquie).

Le projet sera mis en œuvre par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et le Programme d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/MAP) ainsi que par le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées/ (SPA/RAC), avec la supervision de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du PNUE en tant qu'agences de mise en œuvre du FEM.

Un Comité directeur du projet (CDP) sera composé de deux représentants de chaque pays bénéficiaire, l'un représentant l'administration liée à l'environnement (PFs PAM ou PFs SPA/BD) et l'autre représentant l'administration liée aux pêcheries. Le CDP agira comme mécanisme consultatif et décisionnel pour maximiser les synergies et assurer la conception et la mise en œuvre réussies du projet proposé. Le rôle principal du CDP sera de revoir et d'approuver les plans de travail et les budgets annuels du projet, de fournir un forum de coordination et une plateforme de suivi pendant la phase de mise en œuvre du projet proposé. Il fournira également une coordination globale de haut niveau entre les composantes proposées du projet.

## **B. Objectifs du projet, structure et activités**

Le projet FishEBM MED est une initiative financée par le FEM qui vise à promouvoir une pêche durable et une gestion écosystémique pour l'économie bleue dans la région méditerranéenne de 2023 à 2026. Le projet est composé de cinq composantes, chacune avec son propre ensemble de résultats et d'activités, comme résumé dans le tableau suivant :

<u>Composantes / Programmes du projet</u>	<u>Résultats du projet</u>	<u>Résultats escomptés du projet</u>	<u>Responsable</u>
<p>Composante 1 - Renforcement des capacités de gestion des pêcheries commerciales, avec un accent particulier sur les petites pêcheries artisanales (PPA)</p>	<p><u>Résultat 1: Les gestionnaires et parties prenantes des pêcheries utilisent des informations fiables générées sur l'état des principales pêcheries commerciales pour soutenir une meilleure gestion et des interventions ciblées sur la chaîne de valeur, en particulier pour les pêcheries artisanales, en vue de maximiser la durabilité de la production.</u></p>	<p><u>Output 1.1: Regional data collection for fisheries, including SSF and recreational fisheries, processed in support to socioeconomic analysis and fisheries management</u></p> <p><u>Output 1.5: Participation in the regional network of SSF platforms reinforced in order to provide social protection support to its members.</u></p> <p>Output 1.2: Investments in management plans and measures promoted, including for SSF and recreational fisheries</p> <p>Output 1.3: Value chains modelled in view of identifying best practices and entry points for innovation, including the certification of select fisheries.</p> <p>Output 1.4: Reinforced synergies with the private sector to support market-driven opportunities in the fisheries sector</p> <p>Output 1.5: Participation in the regional network of SSF platforms reinforced in order to provide social protection support to its members.</p>	<p><u>CGPM</u></p>
<p>Composante 2 - Intégration renforcée des technologies de surveillance, de contrôle et de surveillance émergentes dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)</p>	<p><u>Résultat 2: Une meilleure gestion des pêcheries tient davantage compte de la quantité et de l'ampleur de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en Méditerranée, et intègre des mesures de contrôle, y compris grâce à</u></p>	<p>Résultat 2.1: Évaluation des pertes économiques générées par les activités de pêche INN au niveau national à travers l'application d'une méthodologie ad hoc au niveau des pays.</p> <p>Résultat 2.2: Intégration des impacts de la pêche INN sur les principales ressources marines commerciales dans les évaluations des stocks.</p> <p>Résultat 2.3: Collecte, analyse et diffusion d'informations sur les cadres juridiques relatifs à la pêche INN et aux crimes liés à la pêche, notamment grâce à un référentiel régional.</p>	<p><u>CGPM</u></p>

	<u>l'utilisation de technologies émergentes</u>	Résultat 2.4: Application de technologies dans le domaine du contrôle et de la surveillance, y compris pour la pêche artisanale, testée et adaptée aux capacités des pays. Résultat 2.5: Plan d'action international de lutte contre la pêche INN et plan d'action régional de lutte contre la pêche INN mis en œuvre à travers des plans d'action nationaux, comprenant des mesures visant à réduire les prises accessoires et les engins de pêche abandonnés.	
Composante 3 - Outils de gestion écosystémique intégrée et approche écosystémique pour la protection de la biodiversité et la pêche durable	<u>Résultat 3: Des écosystèmes marins plus sains avec des pêcheries plus productives en place, grâce à l'application synergique d'outils de conservation/gestion écosystémique et à des améliorations de la gouvernance des régimes de tenure de pêche</u>	<u>Résultat 3.1 : Des outils de gestion innovants, axés sur les zones géographiques, sont identifiés et appliqués pour réduire la surexploitation des pêcheries et améliorer la productivité des écosystèmes.</u>	<u>CGPM</u>
		<u>Résultat 3.2 : La surveillance du bon état écologique des écosystèmes méditerranéens et de la biodiversité est assurée, avec des liens établis avec les impacts de la pollution et l'utilisation durable des services écosystémiques marins ; des stratégies d'adaptation au changement climatique sont formulées.</u>	<u>PAM-SPA/RAC</u>
		<u>Résultat 3.3 : Des mesures sont identifiées pour faire face aux effets négatifs des espèces non-indigènes sur la biodiversité ainsi que ceux d'autres facteurs de stress potentiels.</u>	
		<u>Résultat 3.4 : Des programmes de formation et des études de cas sont mis en place pour renforcer les capacités nationales en matière de développement d'interventions de gestion des pêcheries.</u>	<u>CGPM</u>
Composante 4 - Solutions innovantes pour l'économie bleue prenant en compte le secteur de la pêche	<u>Résultat 4: L'économie bleue promue au niveau régional et national grâce à l'identification des obstacles existants via une approche concertée entre les parties prenantes pertinentes.</u>	<u>Résultat 4.1 : Une analyse est menée sur la façon dont le secteur de la pêche peut mobiliser des investissements, notamment dans la diversification des moyens de subsistance (par exemple, la planification de l'aquaculture, le pesca-tourisme), dans le contexte de la planification de l'espace marin.</u>	<u>CGPM</u>
		<u>Résultat 4.2 : Des fiches d'information sur des solutions innovantes réussies pour le secteur de la pêche et l'utilisation durable des services écosystémiques marins sont préparées en vue d'attirer des investissements liés à l'économie bleue.</u>	
		Résultat 4.3 : Un Plan d'Action National+ pilote avec des plans d'investissement testés dans au moins un pays est approuvé.	<u>PAM-SPA/RAC</u>

		Résultat 4.4 : De nouveaux partenariats sont mis en œuvre grâce au Plan d'Action National+, permettant la participation du secteur privé dans l'économie bleue.	
Composante 5 - Gestion des connaissances et mise à l'échelle	<u>Résultat 5: Des parcours intégrés favorisant la conservation et la gestion durable sont promus au niveau régional et mondial.</u>	<u>Résultat 5.1: Des initiatives sont encouragées pour aider les pays à promouvoir des investissements stratégiques, notamment des partenariats publics-privés.</u>	<u>PAM-SPA/RAC</u>
		<u>Résultat 5.2: Des leçons apprises et des bonnes pratiques sont diffusées pour démontrer les avantages de l'approche concertée CGPM-PAM dans l'alignement des priorités nationales et régionales.</u>	<u>CGPM</u>
		<u>Résultat 5.3: Une stratégie de communication et de sensibilisation est développée et mise en œuvre, comprenant des réunions de coordination et de sensibilisation avec les partenaires de co-financement et la participation à des forums mondiaux pertinents liés au GEF.</u>	<u>CGPM &amp; PAM-SPA/RAC</u>



### **C. Étapes entreprises jusqu'à présent et à venir**

Le projet a été lancé officiellement en février 2023 lors d'un atelier de démarrage et de la première réunion du Comité directeur du projet, tenus en mode hybride au siège de la FAO et en ligne. Ces réunions ont donné un aperçu des objectifs, des composantes et des activités du projet, ont examiné les stratégies de gestion des connaissances et d'égalité des sexes du projet, et ont approuvé le plan de travail, le budget et le plan de suivi de la première année. Au cours des réunions, il a été souligné que les activités prévues dans le plan de travail de la première année sont principalement préparatoires et visent à fournir un travail de fond régional pour jeter les bases d'interventions ciblées plus tardives et des actions pilotes nationales dans les années suivantes de la mise en œuvre.

L'UNEP/MAP-SPA/RAC entrera en contact avec l'administration liée à l'environnement (PFs MAP et/ou PFs SPA/BD) pour présenter l'objectif du projet et les activités prévues dans chaque pays concerné afin d'identifier les moyens les plus efficaces pour mettre en œuvre ces activités.